Conférence nationale contre la pauvreté - 22 novembre 2016 - Palais des Congrès Bienne

Réflexions sur la Conférence du point de vue des personnes touchées par la pauvreté

Mettre en œuvre le droit à la participation pour tous

La Suisse, un pays où il fait bon vivre et où le niveau de vie est élevé. Cette réalité se colore de manière tout à fait particulière lorsque en 2016 on fait partie des 530'000 personnes vivant dans la pauvreté!

Juliette¹ en parle en ces termes : « Vous ne pouvez pas vous imaginer dans quelle galère on vit, ce qu'on nous impose ! Qu'est-ce que vous pouvez comprendre vous qui ne vivez pas au comptegoutte ».

Nous souhaitons vous montrer que la participation représente pour nous le point de rencontre de deux mondes qui n'en sont qu'un ! Nous vivons une lourde réalité quotidienne, répétitive et nous voulons que cette réalité soit prise en compte.

Par la participation nous avons la possibilité de nous côtoyer, de parler de nos réalités de vie, de construire des pistes du vivre ensemble. Ce matin, par ce moment de parole devant vous, nous avons choisi de vous faire connaître ce que nous attendons d'une participation lors de nos relations avec les services sociaux, les enseignants, ou encore avec les instances de la justice, les employeurs et les gérances immobilières par exemple.

Dans nos sociétés la participation fait partie des droits fondamentaux, elle n'est pas un cadeau bien intentionnée. Ce droit est valable notamment pour ceux qui se trouvent les plus démunis ou mis à l'écart.

Pierre-Alain explique : « Ça a été très dur et long jusqu'à ce que l'on rencontre une personne qui nous écoute enfin! Avant, à chaque rencontre il fallait tout reprendre à zéro! Alors que cette nouvelle personne nous a pris au sérieux, elle nous a dit voilà, vous avez droit à ça. La confiance s'est installée, j'ai pu parler ouvertement de mes problèmes et dire mon opinion ».

Des préjugés, des aprioris nous catégorisent, et peuvent amener à des discriminations. Cela rend notre participation difficile. Par notre discours, notre langage et même parfois par notre manière d'être nous nous sentons déconsidérés.

Jérémie nous dit : « Quand on est dans les difficultés, on n'arrive pas à dire ce que l'on veut dire. Certaines personnes restent même cloîtrées chez elles de peur du qu'en dira-t-on de leurs voisins et des commentaires à propos de leurs tenues vestimentaires ».

Lorsque nous soutenons nos enfants dans leur scolarité ou nos jeunes pour une recherche de place d'apprentissage, ou lorsque nous cherchons un travail pour nous-mêmes, l'accumulation d'expériences négatives nous fait douter de notre droit d'accès à l'instruction, à la formation.

¹ Les prénoms sont fictifs

Gabrielle dit : « Il ne faut pas mettre les enfants de côté. Il ne faut pas les mettre au fond de la classe parce qu'ils ne vont pas bien à l'école. Les enfants parlent aux parents. Et moi, comme parent, j'ai demandé de l'aide pour savoir comment me préparer à rencontrer les professeurs ».

Nous voulons participer et construire notre vie avec nos enfants et nous portons le souci d'un avenir meilleur pour eux.

Nous revendiquons d'être considérés, pris au sérieux, d'être consultés et informés. En un mot, de pouvoir pleinement participer : en recevant de l'information, en vérifiant notre compréhension et en décidant des suites à donner dans chaque situation qui nous concerne.

Cette participation exige des conditions. Nous en citons quatre :

- 1. Accorder de l'importance à l'accueil et à la reconnaissance de la personne, des familles
- 2. Aménager, créer de vrais lieux d'accueil, d'échange et de rencontre
- 3. Proposer des temps de co-formation entre services, associations, personnes et familles en situation de pauvreté.
- 4. Vérifier que ceux qui ont le plus de mal à participer sont là

Ce n'est qu'avec l'apport de tous, vous et nous, que notre société pourra construire des chemins adaptés de lutte contre la pauvreté. Ces chemins ne peuvent se concrétiser sans le concours de l'État comme le rappellent clairement les principes directeurs sur l'« Extrême pauvreté et Droits de l'Homme » adoptés par l'ONU en 2012 :

« Les États doivent assurer la participation active, libre, éclairée et constructive des personnes vivant dans la pauvreté à toutes les étapes de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des décisions et des politiques qui les concernent. »

Les situations de pauvreté sont souvent le résultat d'un enchaînement de violations de droits fondamentaux comme : le droit au logement, au travail, au revenu, aux soins, à la protection juridique, à la parentalité et à la vie familiale. Dans un passé proche, l'absence délibérée de la participation des plus pauvres a conduit à des abus des droits de l'homme dont les effets se manifestent aujourd'hui encore.

La Confédération vient de réhabiliter les victimes de mesures de coercitions à des fins d'assistance antérieur à 1981. Travail d'enfants auprès de paysans ou dans les Foyers, enfermement en prison ou en psychiatrie sans possibilité de recours, parentalités volées... Ces mesures ont frappé surtout des personnes et des familles pauvres. A l'époque, on ne nous croyait pas quand nous parlions de ces réalités. Aujourd'hui, la Confédération reconnaît ces injustices du passé. Mais beaucoup d'entre nous disent : « La Confédération s'est excusée, mais je continue de subir des humiliations liées à la pauvreté. Il y a une loi sur la réhabilitation. Mais quelle réhabilitation dans ma vie de tous les jours, dans mon accès à la formation, au logement ?»

Comment l'étude scientifique et la discussion publique de ce chapitre de l'histoire du pays peuvent-elles devenir le point de départ pour briser une fois pour toutes l'enchaînement persistant de la précarité, de l'exclusion, de la discrimination, de la privation de droits et de libertés ?

En 2003, lors de la 1ère Conférence nationale contre la pauvreté, les personnes vivant la pauvreté n'avaient pas été invitées. Aujourd'hui, nous avons une place en tant qu'intervenant. Mais cela ne nous suffit pas. Nous souhaitons et nous sommes prêts à maintenir notre participation dans les réalisations de tout programme de lutte contre la pauvreté que ce soit au niveau fédéral, cantonal ou communal. Nous souhaitons une participation à tous niveaux sur les décisions et politiques qui nous concernent. Pour que les choses changent, et cela notamment pour nos enfants et nos jeunes !

Pour vous engager avec nous sur la voie de la participation, nous vous proposons deux questions pour traverser cette journée et poursuivre longtemps encore la réflexion :

- 1. Comment allons-nous, au sein de notre service, de notre institution, là où nous sommes, penser la participation des personnes vivant la pauvreté et l'exclusion ?
- 2. Quelles actions concrètes sommes-nous prêts à entreprendre et à partager avec les personnes vivant la pauvreté et l'exclusion pour permettre leur participation?

Nous vous remercions de votre attention et nous comptons sur votre engagement pour le futur!